



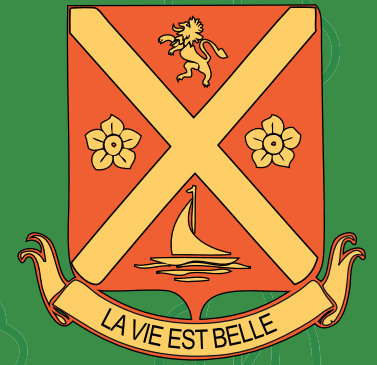
L'Entre-Guillemets

BULLETIN MUNICIPAL DE LA VILLE DE
FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC

MAI 2023 | VOLUME 35 | NUMÉRO 4

JOUR DE L'ARBRE SAMEDI 27 MAI

Détails p.15



4-5

RAPPORT DU MAIRE SUR
LES FAITS SAILLANTS
DU RAPPORT FINANCIER 2022

7

SUIVI
DES TRAVAUX

8

FERTILISANTS
SUR LE TERRITOIRE
DE LA VILLE

11

GUIDE DES BONNES PRATIQUES
POUR LE NETTOYAGE
DES EMBARCATIONS

13

UNE SOIRÉE-SPECTACLE
POUR NOS
PRÉCIEUX BÉNÉVOLES!

Fossambault
SUR-LE-LAC

fossambault-sur-le-lac.com



VOTRE CONSEIL MUNICIPAL



JACQUES POULIN

Maire de Fossambault-sur-le-Lac
maire@fossambault.com



ROXANE BOUTET

District #1
district1@fossambault.com



MANON HUARD

District #2
Mairesse suppléante 2023
district2@fossambault.com



MICHAEL TUPPERT

District #3
district3@fossambault.com



MYRIAM DEROY

District #4
district4@fossambault.com



EMMANUELLE ROY

District #5
district5@fossambault.com



MARCEL GAUMOND

District #6
district6@fossambault.com



BULLETIN MUNICIPAL DE LA VILLE DE
FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MAI 2023 | VOLUME 35 | NUMÉRO 04

PROCHAINE PARUTION : 1^{er} juin 2023

DATE DE TOMBÉE : 12 mai 2023

CONCEPTION GRAPHIQUE, MONTAGE ET IMPRESSION :

Larivière aux pommes design

DÉPÔT LÉGAL : Bibliothèque nationale du Québec

TIRAGE : 150 copies

COMITÉ DE TRAVAIL

Stéphanie Langlois :

directrice générale adjointe et directrice du Service
des loisirs, culture et vie communautaire

Jacinthe Bergeron :

secrétaire-réceptionniste

Jacques Arsenault :

directeur général, trésorier et greffier

Manon Huard :

conseillère municipale

À noter que le genre masculin est utilisé dans ce
document dans le but d'alléger le texte.



PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

9 MAI 2023 : 19 H

13 JUIN 2023 : 19 H

*Les séances sont diffusées en direct en visioconférence
via le site Internet de la Ville.*

*Il est également possible d'assister aux
séances dans le respect des mesures
de la Santé publique en vigueur.*

PAIEMENT DE TAXES

2^E VERSEMENT : 1^{ER} JUIN 2023

3^E VERSEMENT : 1^{ER} SEPTEMBRE 2023

LORSQU'UN VERSEMENT N'EST PAS FAIT DANS
LE DÉLAI PRÉVU, DES INTÉRÊTS AU TAUX DE 13 %
AINSI QUE DES PÉNALITÉS AU TAUX DE 5 %
S'AJOUTENT AU MONTANT DÛ.

LE MOT DU MAIRE



La Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC) a déposé ces derniers jours, le bilan de la première phase de la Diagnose 2.0 du lac Saint-Joseph devant se compléter dans les 2 prochaines années. Il faut ici rappeler que la dernière diagnose complète du lac Saint-Joseph fut réalisée en 2006 et que les indicateurs de l'époque se devaient d'être mis à jour. Malgré que la nouvelle mouture de cette analyse n'en soit qu'à ses débuts, une quantité importante de données ont été déposées aux 3 mandataires (les 3 villes riveraines) accompagnées de recommandations. Les principaux paramètres et constats analysés et qui attirent notre attention sont les suivants :

- La qualité de l'eau s'est maintenue à l'exception d'un paramètre alors que nous devrions en souhaiter une amélioration;
- L'affluent et l'effluent sont au seuil inférieur de bonne qualité;
- Deux épisodes d'algues bleues ont été recensés l'été dernier.

La qualité des bandes riveraines s'est légèrement détériorée depuis la dernière analyse. Nous devons tous y mettre plus d'effort afin de végétaliser davantage, à l'aide d'espèces indigènes et sans fertilisation, nos rives et revoir nos perceptions d'un bel aménagement, notamment les surfaces imperméables. Ces efforts pour notre territoire, permettront de limiter l'apparition de plantes aquatiques plus qu'elles ne sont nécessaires à l'écosystème. Il est important ici de rappeler qu'il faut éviter d'arracher ces plantes pour en minimiser le risque de prolifération. Nous devons tous revoir également nos pratiques de

drainage et nettoyage de fossés afin de diminuer non seulement la vitesse d'arrivée de l'eau mais en éliminer le plus de sédiments possibles.

On a recensé 603 quais et 1 166 embarcations moteur sur le lac, majoritairement des motomarine et des wakeboats. Bien que ce volet ne soit pas documenté, nous en avons remarqué l'augmentation de la taille et la puissance. Les observations confirment que la vitesse, autant dans la bande de 100 m à 10 km/h que sur l'ensemble du plan d'eau est un enjeu. La navigation des wakeboats devrait également être remarquée dans une zone à 300 m de la rive, ce qui est loin d'être le cas. D'ailleurs, certaines études viennent confirmer que pour limiter les effets nocifs du brassage des matières organiques de fonds et des vagues sur les rives, ce type d'activité devrait être réalisé dans les zones d'au moins 15 m de profondeur. Naturellement, les relevés bathymétriques du lac seront réalisés lors des prochaines étapes nous donnant plus d'outils pour mieux encadrer ces pratiques.

Bien que nous ayons déjà amorcé la lutte aux EEE (espèces exotiques envahissantes, telles que le roseau commun, la renouée du japon, etc.) nous n'avons heureusement pas encore remarqué la présence des EAE (espèces aquatiques envahissantes) dont les plus suivies au Québec, le myriophylle à épis, le cladocère épineux et la moule zébrée. L'apparition inattendue et fulgurante dans le lac Témiscouata nous incite à la plus grande prudence. Il est impératif que toutes les embarcations soient lavées selon les règles de l'art à chaque mise à l'eau saisonnière et à chaque remise à l'eau subséquente. Un guide des bonnes pratiques est d'ailleurs disponible sur le site du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Malgré l'existence de matériel permettant le lavage d'appoint avant la mise à l'eau au Domaine de la Rivière-aux-Pins pour nos résidents, un lavage et examen complet avant l'arrivée sur le site sont obligatoires et nécessaires, incluant les ballasts, les surfaces, les moteurs et les pompes. Les risques sont trop grands, que ce soit par les eaux de ruissellement ou des éléments microscopiques non perceptibles qui doivent être éliminés à grande pression et par séchage, pour n'en permettre un accès que trop facilité! Nous travaillerons éventuellement à nous doter d'un réseau de station de lavage et

d'une réglementation plutôt restrictive en regard de ce risque.

L'expérience vécue par des municipalités affligées par ces problèmes nous incite également à demander à tous les usagers du lac de collaborer à cet effort collectif. Laver toutes vos embarcations avant de les mettre à l'eau, que ce soit kayak, planche à pagaie, etc., à un endroit où les risques d'écoulement vers le lac sont nuls. Les pêcheurs devraient également être vigilants non seulement avec leur embarcation, mais aussi leur matériel, notamment les bottes sur lesquelles se greffent facilement les envahisseurs.

Nous aurons l'opportunité de transmettre davantage d'information dans les prochains mois et d'alimenter nos différents comités d'actions ciblées de la planification stratégique afin qu'ils puissent intégrer les différentes recommandations issues de cette étude, tout au long de son déploiement.

Merci à vous tous de faire vôtre, cet engagement envers la qualité de ce joyau qu'est notre lac, pour que nous puissions assurer aux générations futures, qu'elles puissent perpétuer la tradition et dire que la vie est belle à Fossambault-sur-le-Lac.

Le maire,

Jacques Poulin

**BONNE FÊTE
DES MÈRES!
14 MAI**



Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2022

Tel que requis par l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes, je vous fais rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport des vérificateurs externes sur le même rapport pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022. Ce rapport financier et le rapport du vérificateur ont été préparés par la firme Bédard Guilbault inc.

Suite à la réalisation de leur mandat, les vérificateurs sont d'avis que « les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

L'exercice financier 2022 s'est conclu par des revenus de 8 225 745 \$ et des charges de fonctionnement de 7 800 346 \$, soit un écart favorable de 425 399 \$, et ce, excluant les résultats des organismes liés et les revenus d'investissement qui sont de 470 937 \$. La prise en compte de l'amortissement des immobilisations, du remboursement de la dette à long terme et des affectations dégagent une somme supplémentaire de 646 934 \$. Nous concentrons d'ailleurs notre analyse ultérieure sur les résultats des opérations propres à la Ville sans tenir compte des organismes apparentés afin d'alléger le texte.

Globalement, l'exercice financier 2022 s'est donc terminé par un excédent de fonctionnement de 1 072 333 \$ pour la Ville. Cet excédent de fonctionnement résulte principalement de recettes supplémentaires de 931 669 \$ couplées à des dépenses supérieures de 301 625 \$. L'écart de 442 289 \$ est généré par les affectations et la différence entre les amortissements et le remboursement réel de la dette.

Les recettes supplémentaires proviennent notamment :

- droits de mutation et permis : 411 909 \$
- taxes foncières supplémentaires générées par les nouvelles constructions : 232 267 \$
- revenus d'intérêts : 93 715 \$
- frais facturés divers : 82 337 \$ (services rendus)
- activités de loisirs : 57 016 \$
- remboursements d'assurances : 40 302 \$

Nos dépenses ont excédé nos prévisions puisque nous avons décidé d'accélérer certaines actions initiées antérieurement. Nous avons donc investi 45 738 \$ afin de mieux connaître l'état de notre réseau souterrain. Cet exercice nous semblait incontournable afin d'avoir un portrait plus fin de la situation nous permettant d'optimiser nos décisions sur les travaux à prioriser. Nous avons augmenté les efforts dans notre lutte aux plantes exotiques envahissantes en ajoutant 47 570 \$ au mandat de notre partenaire, la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC). Nous avons également bonifié les actions liées à la diagnose du lac afin d'avoir en main les données essentielles à une meilleure connaissance de son état et ainsi mieux intervenir pour les phases suivantes, au coût de 20 700 \$. Un bilan de santé fut également produit afin d'avoir un portrait fidèle de l'ensemble des travaux nécessaires à assurer la pérennité de la Chapelle du Lac, lieu patrimonial de diffusion culturelle exceptionnel et que nous voulons préserver et qui nous a obligé à investir un peu plus de 22 500 \$ que ce qui était planifié.

Les dépenses de la gestion administrative, notamment au niveau des frais juridiques et du mandat de notre collaborateur, le Laboratoire en innovation ouverte (LLio) du Cégep de Rivière du-Loup, pour l'accompagnement dans l'élaboration du PIDC et du plan stratégique qui en découlera, sont plus élevées de 54 122 \$. La sécurité publique a également généré un écart des prévisions de 19 729 \$ pour les services privés de surveillance du territoire et de 27 661 \$ en sécurité incendie. Ces différences s'expliquent facilement avec, outre l'indexation, l'ajout des nouvelles unités d'évaluation durant l'année. Les dépenses en loisirs notamment pour le centre communautaire ont généré des coûts additionnels de 18 683 \$ compensés par l'augmentation de revenus conséquents. La plage a pour sa part coûté 20 682 \$ de plus que prévu, particulièrement en regard des contrats de surveillance. Enfin, les budgets des services techniques n'ont pas été entièrement utilisés, certaines actions ayant été délaissées par manque de ressources. Des correctifs sont d'ailleurs mis en place afin de réaliser l'ensemble des tâches planifiées à l'avenir. Les frais d'intérêts pour leur part ont augmenté de 33 276 \$ suite au financement de certains travaux et la hausse des taux d'intérêt.

Excédents de fonctionnement et endettement à long terme

En tenant compte des différents éléments de

conciliation à des fins fiscales (amortissement, investissements en immobilisation, etc.), l'excédent ainsi dégagé fait que notre surplus non affecté s'élève à 1 550 103 \$ au 31 décembre dernier versus 1 015 175 \$ l'année précédente. À cette somme s'ajoutent différents fonds (parcs, roulement, patrimoine, Marina-à-Tangons, réserve pour imprévus de même qu'un solde disponible de règlement d'emprunt) qui totalisent 1 428 825 \$ à la même date pour un grand total de 2 978 928 \$.

Notre endettement net à long terme, au 31 décembre dernier, s'élevait à 16 802 798 \$. Si on ajoute notre quote-part dans l'endettement total net à long terme d'autres organismes liés (MRC, LET), le total s'élève à 17 097 635 \$.

Mis en relation avec notre richesse foncière, il permet de mieux juger de nos efforts à la fois de maintien de nos actifs collectifs et de notre endettement global. En 2022, notre richesse foncière uniformisée était de 464 776 500 \$, ce qui implique que notre ratio d'endettement net s'élevait à 3,68 %. Vu d'un autre angle, on peut dire que le service de la dette accapare 20,1 % du budget de fonctionnement.

Réalisations en immobilisation 2022 et prévisions 2023-2024

En 2022, nous avons complété la phase 2 de la réfection de la rue Gingras jusqu'à l'intersection route de Fossambault sur une distance de près de 300 mètres. Malheureusement, le temps a manqué à l'entrepreneur pour compléter son chantier avant l'hiver et le pavage restera à compléter dès la disponibilité de l'asphalte. Nous avons poursuivi la réfection de certaines rues, dont les rues Germain, de la Lande et poursuivi le resurfaçage de la rue du Sommet. Nous avons également commandé le pavillon donnant l'accès à la plage par la rue des Dériveurs. Ce dernier devrait être installé avant la prochaine saison.

Le programme d'intervention en loisirs et culture, concentré sur les travaux nécessités par la Chapelle du Lac, a cependant été minimal. Les travaux à la toiture s'avérant plus hasardeux que prévus, ont été reportés le temps de compléter les études complémentaires et avoir tel que mentionné précédemment, un portrait plus global des investissements à venir. De plus, le marché de la construction étant en surchauffe, il ne nous aurait pas permis d'intégrer un programme plus ambitieux de mise aux normes. Les travaux de la toiture sont entrepris depuis quelques semaines. Cela permettra encore à cette dynamique corporation de

poursuivre le développement d'une offre culturelle bonifiée et diversifiée.

Notre année d'immobilisation s'est également complétée avec les travaux de mises à niveau du rez de-chaussée de l'hôtel de ville. L'accès pour personnes à mobilité réduite devrait être complété éventuellement.

En 2023, outre la conclusion des travaux 2022 identifiés précédemment, nous poursuivons l'analyse visant l'acquisition d'immeubles pour des fins publiques. Nous compléterons l'analyse des données nécessaires à la mise à niveau de notre plan d'intervention et de notre programme de gestion des actifs. Nous ne sommes pas encore en mesure de confirmer les travaux qui feront l'objet d'une priorité à court terme mais cela ne saurait tarder. Notre objectif demeure de prendre les meilleures décisions possibles visant à assurer la pérennité de nos actifs avec le maximum d'information et de profiter de l'effet de levier que peuvent nous procurer les programmes de subventions. Pour 2024, nous prévoyons, avec les compléments d'analyses en cours, décider du meilleur moyen de corriger la problématique du réseau d'égout vieillissant en bordure du lac. Nous poursuivons le travail de réfection de

certaines de nos rues dont la rue Boilard et la rue du Quai, qui selon nos informations préliminaires, pourraient faire l'objet de corrections moins invasives. Nous poursuivons également le travail d'analyse des options nous permettant de rejoindre sécuritairement le réseau cyclable à partir de l'intersection Gingras et Fossambault. Enfin, plusieurs enjeux soulevés par les consultations citoyennes et qui seront intégrés au plan stratégique déposé à l'été devront être ajoutés à cette planification, nous stimulant plus que jamais à partir à la chasse aux subventions.

En 2025, nous devons poursuivre notre projet de réfection des rues municipales et de la problématique d'égout en bordure du lac. À la lecture des différentes analyses et données recueillies, nous serons en mesure de réviser cette dernière année du PTI.

Il est important de rappeler ici que nous analysons chacun des projets en fonction de sa valeur ajoutée pour les citoyens et que nous recherchons systématiquement les programmes de subventions nous permettant d'en diminuer l'impact sur nos finances municipales. C'est le cas non seulement pour les infrastructures souterraines, mais également

pour les bâtiments publics, tels que la Chapelle du Lac ou l'hôtel de ville, qui ont fait l'objet de soutien financier.

Conclusion

Ce rapport financier démontre que notre Ville est en bonne situation financière, mais les défis sont nombreux. Outre l'entretien de nos réseaux et les corrections qui s'annoncent nécessaires, plusieurs enjeux soulevés par les citoyens, à même la démarche de planification stratégique, nous indiquent de nouvelles priorités. Nous poursuivons également notre travail afin de nous doter d'outils performants, de données scientifiques à jour et d'une approche durable de solutions nous permettant de faire face à nos obligations et objectifs que nous avons collectivement élaborés.

Le maire,



Jacques Poulin



Fossambault
SUR-LE-LAC

FOSSAMBAULT 2050

www.fossambault-sur-le-lac.com

RÉSUMÉ DE LA SÉANCES DU CONSEIL

Linda Déchène, secrétaire de direction

SÉANCE ORDINAIRE 11 AVRIL 2023

Résolution 51-04-2023

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2023

Résolution 52-04-2023

Adoption des comptes à payer au 31 mars 2023

Résolution 53-04-2023

Acceptation des demandes de permis déposées en vertu des Règlements relatifs aux PIIA

Résolution 54-04-2023

Demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 328, rue des Bosquets, et désigné sous le numéro de lot 4 744 217

Résolution 55-04-2023

Adoption du Règlement 12370-2023 abrogeant le Règlement numéro 12230-2022 concernant la régie interne des séances du conseil de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac

Avis de motion / Règlement numéro

12380-2023 relatif à la démolition d'immeubles

Résolution 56-04-2023

Adoption du projet de Règlement numéro 12380-2023 relatif à la démolition d'immeubles

Résolution 57-04-2023

Autorisation / Avis d'assujettissement au droit de préemption / Certains immeubles du milieu de vie de Fossambault-sur-le-Lac

Résolution 58-04-2023

Mandat pour la surveillance des travaux / Excavation ETR inc. / Développement domiciliaire sur la rue des Dériveurs phase 1 / Génio Experts-conseils

Résolution 59-04-2023

Octroi de contrat / Services professionnels en sécurité municipale / Saison estivale 2023 / Services McKinnon

Résolution 60-04-2023

Octroi de contrat pour la surveillance de la plage municipale, saisons estivales 2023 - 2024 / SODEM inc.

Résolution 61-04-2023

Acquisition de la rue des Tilleuls / Lot 6 420 944 / 9197-1457 Québec inc.

Résolution 62-04-2023

Acquisition d'un camion nacelle GMC Savana 2016 / Affichage Pauli inc.

Résolution 63-04-2023

Contrat d'assurances collectives / Achat regroupé / Solution UMQ

Résolution 64-04-2023

Adhésion / Coalition québécoise des lacs incompatibles avec l'activité minière (QLAIM)

Résolution 65-04-2023

Fin de procédures pour le Règlement 12350-2022-33 modifiant le Règlement de zonage numéro 12060-2021 (établissements de résidence principale - zone 49 RF)

Résolution 66-04-2023

Règlement numéro 12350-2022-38 modifiant le Règlement de zonage numéro 12060-2021 (établissements de résidence principale - zone 55-RF) / Tenue d'un référendum

Résolution 67-04-2023

Autorisation de paiement / Décompte progressif n°1 / Réfection de la toiture, du clocher de l'abside et divers / Chapelle Saint-Joseph-du-Lac / Construction Côté et Fils inc.

Résolution 68-04-2023

Participation au Projet - MaaS - Ville de Fossambault-sur-le-Lac



CONFIEZ L'ENTRETIEN DE VOTRE TERRAIN À UN PRO !

Gamme complète de services dont la taille de haie et la tonte de pelouse. Appelez dès maintenant.

Fort de 15 ans d'expérience, Jean Fait Tout est recommandé par de nombreux résidents des environs de Lac-Saint-Joseph et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.



jeanfaittout.ca / 

418 998-8993

LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



SUIVI DES TRAVAUX

Rue Gingras

Les travaux sur la rue Gingras se poursuivront au cours des prochains jours. Il s'agit, entre autres, de compléter l'infrastructure et d'asphalter la rue ainsi que la piste multifonctionnelle. La rue du Belvédère sera également pavée, mais ces ouvrages sont aux frais de ses résidents.

Chemin du Sommet

La deuxième partie de la troisième phase des travaux de traitement de surface sera complétée en mai. Prévus en 2022, ceux-ci avaient été retardés pour des raisons de logistique et de disponibilité de l'entrepreneur.

Pose du kiosque au bout de la rue des Dériveurs

Ici aussi les travaux devaient avoir lieu en 2022, mais le fournisseur n'a pu nous livrer le matériel en raison de la pénurie de matière première engendrée par la pandémie. Le kiosque est prêt et sera installé dès que le terrain sera libre de neige.

Travaux à la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac

Au moment où vous lirez ces lignes, les travaux seront fortement avancés. La toiture sera complétée vers la mi-mai, avant la saison de spectacles, auxquels nous vous invitons d'ailleurs à assister.

Collecteur principal des eaux usées

Le collecteur principal des eaux usées qui longe le lac Saint-Joseph et qui amène les eaux du secteur est de la ville à la station de pompage principale, située au Domaine Fossambault, est

arrivé à la fin de sa vie utile. On se rappellera qu'il a été installé au début des années 1970. Nous avons confié à la firme CIMA+ l'analyse du dossier. Quelques scénarios s'offrent à nous et CIMA+ nous proposera la meilleure de ces alternatives. Nous devrions recevoir leur rapport en juin. Puis, ce sera la course aux subventions.

Plan directeur de l'eau potable

La firme Groupe Tanguay et Associés a déposé au conseil municipal, le 25 avril dernier, son étude du réseau potable de la ville. Il va sans dire que le réseau est désuet et en mauvais état dans certains secteurs du territoire. Le conseil municipal aura à se pencher sur les suites à donner à ce rapport et aux priorités à accorder à certaines rues. Nous vous reviendrons donc sur ce sujet.

Développement dans le secteur de la rue des Dériveurs

L'entreprise Excavation ETR inc. a débuté, récemment, ses travaux de développement d'une nouvelle rue dans le secteur de la rue des Dériveurs. Cette première phase permettra la construction de six nouvelles résidences. Les ouvrages seront complétés en juin.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour toute information supplémentaire.

Le directeur général,

Jacques Arsenault, CRHA

OCTROI DE CONTRAT / SÉCURITÉ MUNICIPALE

Suite à un appel d'offres public, c'est la firme Services McKinnon qui assurera la sécurité sur la plage et dans la ville au cours de l'été prochain. Firme bien connue dans la région de la Capitale-Nationale, nous sommes convaincus qu'elle saura offrir un service de qualité à la population.

OCTROI DE CONTRAT / SAUVETEURS À LA PLAGE

Nous avons également un nouveau fournisseur de services professionnels dans ce dossier. Suite à un appel d'offres public, c'est la firme Sodem inc. qui a décroché le contrat pour les deux prochaines années. Sodem inc. est une firme basée à Montréal, mais qui dessert plusieurs régions du Québec.



SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Jean-Sébastien Joly, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement

Claudiel Keuneng, inspecteur en bâtiment et environnement



FERTILISANTS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC

Avec l'arrivée des beaux jours, le Service de l'urbanisme et de l'environnement tenait à rappeler les bons gestes en termes d'utilisation de fertilisants sur le territoire de la ville. Depuis 2007, la Ville a adopté effectivement une réglementation concernant leurs utilisations.

Celle-ci vise principalement à protéger l'environnement par le contrôle de l'utilisation de ceux-ci et l'emploi de méthodes biologiques à priori. La diminution de l'apport de phosphate de nature chimique dans le lac Saint-Joseph contribue à limiter la prolifération des cyanobactéries (algues bleues). En respectant ce règlement, vous participez à votre façon à la pérennité de la qualité de l'eau du lac.

C'est la raison pour laquelle l'utilisation de fertilisants est interdite à l'intérieur d'une bande de 20 mètres (≈ 66 pi), mesurée à partir de la ligne naturelle des hautes eaux de tout lac et de tout cours d'eau, sur l'ensemble du territoire de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac. L'application d'engrais étiqueté à 100 % naturel à teneur en phosphore de moins de 2 % est toutefois permise à l'extérieur des zones précédemment indiquées. Néanmoins, les engrais appliqués directement au sol sous forme liquide sont prohibés.

PESTICIDES

L'utilisation de pesticides sur le territoire de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac est également encadrée par une réglementation, et ce, depuis 2006. L'objectif de ce règlement est de protéger la santé des citoyens et la qualité de leur environnement en restreignant l'utilisation de pesticides. Les citoyens doivent donc prioriser l'utilisation de méthodes de gestion environnementalement saines avant de procéder à l'application des pesticides. Les pesticides à « faible impact », incluant les biopesticides, ne sont pas assujettis à ce règlement.

En cas d'infestation, il doit y avoir un contrôle strict de l'utilisation des pesticides en limitant leur usage à l'essentiel. C'est pourquoi tout citoyen désirant procéder à l'application de pesticides doit obtenir préalablement un permis d'utilisation de pesticides. La demande de permis devra être accompagnée d'une évaluation écrite de l'infestation par un spécialiste. Le permis sera délivré seulement si la preuve que toutes les alternatives connues, respectueuses de l'environnement sont épuisées. Le coût du

permis émis en vertu du présent règlement est de vingt-cinq dollars (25 \$) et est valide pour une période de dix (10) jours à compter de sa délivrance.

Nous tenons également à rappeler que la demande de certificat doit être impérativement faite et payée avant la date prévue de traitement sans quoi la Ville sera contrainte de prendre les recours appropriés.

Nous vous invitons à communiquer avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement pour de plus amples informations sur le sujet au 418 875-3133 poste 245 ou encore, de visiter la section "Règlements d'urbanisme" du site Internet de la Ville.

CALENDRIER DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

DATE DE TOMBÉE	RÉUNION DU CCU (jeudi)	RÉUNION DU CONSEIL (mardi)
23 mai	1 ^{er} juin	13 juin
20 juin	29 juin	11 juillet
18 juillet	27 juillet	8 août
22 août	31 août	12 septembre
19 septembre	28 septembre	10 octobre
24 octobre	2 novembre	14 novembre
21 novembre	30 novembre	12 décembre

Nous vous invitons à consulter le Règlement sur le fonctionnement du CCU sous l'onglet « Règlements municipaux/Règlement d'urbanisme » pour en connaître davantage.



UNE VILLE PROPRE, C'EST RESPECTER LES AUTRES

Le Service des travaux publics tient à sensibiliser les citoyens que nous avons tous un rôle à jouer en matière de propreté. Il est important que tout déchet soit déposé dans les poubelles mises à votre disposition un peu partout sur le territoire de la ville et sur la piste multifonctionnelle. Vous contribuerez ainsi à rendre votre environnement le plus propre possible.

NETTOYAGE PRINTANIER

Au printemps, le Service des travaux publics effectue le balayage et le nettoyage des rues, de la piste cyclable et des stationnements. L'opération de nettoyage a débuté et se poursuivra jusqu'à la mi-juin, selon les conditions météorologiques. Ce nettoyage permet de récupérer les déchets et le sable étendus durant l'hiver afin d'assurer la propreté et la sécurité des voies publiques.

FOSSÉS MUNICIPAUX ET PONCEAUX

Les ponceaux donnant accès aux propriétés sont normalement situés sur le terrain de la municipalité. Ils représentent un moyen offert aux propriétaires, par la Ville, d'accéder à leur propriété. Cependant, les ponceaux sont de la responsabilité des propriétaires et non pas de la Ville, autant pour leur entretien que pour tout refoulement engendré par un blocage quelconque. Si un ponceau est en mauvais état et qu'il doit être changé, celui-ci est aux frais du propriétaire.

Comme chaque année, la Ville procède à des travaux de creusage et de nettoyage des fossés. La fonction des fossés vise le drainage du chemin. Il est donc important de bien les nettoyer afin d'éviter l'érosion des talus et pour ne pas endommager les chemins.

OUVERTURE ET FERMETURE DES VALVES D'EAU POUR LES RÉSIDENCES D'ÉTÉ

***** RAPPEL *****

L'ouverture des valves d'eau s'effectuera **les jeudis et vendredis entre le 27 avril et le 23 juin 2023**. Le coût de ce service est de 50 \$ par déplacement. Il est obligatoire de nous aviser 48 heures à l'avance pour prendre un rendez-vous en communiquant avec la secrétaire au Service des travaux publics au 418 875-3133 poste 236. Le propriétaire ou la personne mandatée par ce dernier **devra être sur les lieux** au moment de l'ouverture d'eau. La valve d'eau municipale doit être bien dégagée afin de faciliter le travail de notre personnel.

La réglementation de la Ville (Règlement 11991-2019, art. 2.10) interdit de manipuler, de déplacer, d'enlever, d'ouvrir et de fermer un regard, un grillage, une borne-fontaine, un puisard, une entrée d'eau et sa vanne ou une balise d'identification **sous peine d'amende d'au moins 750 \$ et d'au plus 1 500 \$, en plus des frais et des coûts de remise en état des lieux par la Ville.**

Groupe Altus
Depuis 1964

Évaluation et fiscalité municipale | Analyse immobilière
Solutions technologiques | Géomatique

1 265, boulevard Charest Ouest, bureau 1200, Québec (Qc) G1N 2C9
T 418.628.6019 F 418.628.5200
www.groupealtus.com

TECHNO ROUTE
INFORM@TIQUE
Réseau
Mise à jour
Consultation

Service à domicile sur tous systèmes informatiques
résidentiel et commercial

Marco Landry
78, rue des Dériveurs
Fossambault-sur-le-Lac
G3N 2A8

Tél.: (418) 875-0205
technoroute@webnet.qc.ca

RE/MAX **NOUS ON VEND!**

ÉQUIPE MASSON

FrederickMasson.com
418 875-5551

Facebook Instagram YouTube LinkedIn RE/MAX @ccès 418 948-1000



LE SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PERMIS DE BRÛLAGE

Voici un document explicatif concernant la demande d'un permis de brûlage et les matériaux qu'il est permis de brûler!



QUAND DOIS-JE APPELER POUR UN PERMIS DE BRÛLAGE?

Vous devez faire la demande d'un permis de brûlage pour un :

- Feu de branches;
- Feu de feuilles mortes/gazon (dans un contenant);
- Feu de joie hors norme (exemple : pour la fête du Canada);
- Feu d'abattis;
- Feu de bois non traité.

VOUS N'AVEZ PAS BESOIN D'APPELER POUR UN PERMIS DE BRÛLAGE LORSQUE VOUS ALLUMEZ UN FEU DE PLAISANCE, AVEC OU SANS PARE-ÉTINCELLE, QUI NE DÉPASSE PAS 4 PIEDS DE DIAMÈTRE ET QUI A UNE HAUTEUR RAISONNABLE.

OÙ DOIS-JE APPELER POUR UN OBTENIR UN PERMIS?

En tout temps, vous devez appeler l'officier de garde du Service de protection contre les incendies de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour l'obtention d'un permis de brûlage.

Vous devez appeler la journée même de votre brûlage, vous ne pouvez pas appeler à l'avance. Ce permis est émis pour la journée même et doit être renouvelé le lendemain si vous n'avez pas terminé. Ce permis est gratuit.

CE QU'IL EST INTERDIT DE FAIRE BRÛLER

- Matériaux de construction
- Bois traité ou peint
- Pneus
- Huile et essence
- Plastique et déchets
- Il est interdit de mettre le feu à son gazon
- Il est interdit de faire brûler lors de forts vents



RÈGLEMENT À RESPECTER LORS D'UN BRÛLAGE

- Avoir une dimension et une hauteur raisonnable. (dimension 6 pieds x 6 pieds et une hauteur de 4 pieds);
- Ne pas tout faire brûler en même temps, y aller graduellement;
- Si vous avez plusieurs tas à brûler, il est important de les faire brûler un à la fois;
- Avoir un moyen d'extinction proportionnel à la grosseur du feu à proximité de celui-ci;
- S'assurer de prendre les précautions pour ne pas propager le feu à la forêt, à votre gazon et à votre maison;
- Ne pas faire de feu lors de forts vents;
- Ne pas faire de feu lors de périodes sec.

FEUX D'ARTIFICE

Les feux d'artifices sont interdits sur le territoire de chacune des villes de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Fossambault-sur-le-Lac, et ce, peu importe le moment de l'année, sauf dans le cas d'une activité spéciale parrainée par le Service des loisirs de chacune des villes et approuvée par le Département de la prévention du Service de protection contre les incendies.



SOPFEU

Le Service de protection contre les incendies de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier se base sur l'indice d'inflammabilité de la SOPFEU pour émettre les permis. Si l'indice est supérieur à modéré, aucun permis ne sera émis.

POUR FAIRE LA DEMANDE D'UN PERMIS DE BRÛLAGE :

 **(418) 955-6269**

Pour plus d'informations : www.sopfeu.qc.ca

**AVANT DE VOUS RENDRE EN FORÊT,
CONSULTEZ LE DANGER D'INCENDIE**

**DANGER D'INCENDIE
AUJOURD'HUI**



BAS

MODÉRÉ

ÉLEVÉ

TRÈS ÉLEVÉ

EXTRÊME



Guide des bonnes pratiques

en milieu aquatique dans le but de prévenir
l'introduction et la propagation d'espèces
aquatiques envahissantes



Les étapes de nettoyage : directives générales

Quatre étapes rapides, simples



INSPECTER ET RETIRER

Inspecter l'embarcation, la remorque et l'équipement et retirer tous amas de plantes, tous autres organismes visibles et toutes boues. Le cas échéant, une attention particulière doit être donnée aux filtres qui sont présents dans certaines composantes d'une embarcation, comme les moteurs, et qui ont été en contact avec l'eau. Des organismes peuvent y être accrochés. Il est important de disposer de ces résidus dans un endroit sûr, en s'assurant que ces derniers ne sont pas emportés par le vent et qu'ils n'atteignent pas un nouveau plan d'eau, tels un ruisseau, un étang, une bouche d'égout, etc.



NETTOYER ET SÉCHER

Une fois l'inspection terminée, il faut procéder au nettoyage de l'embarcation, de la remorque et de l'équipement utilisés en milieu aquatique. Il est recommandé d'utiliser une laveuse à pression (pression de 2600 psi). L'utilisation d'eau froide est suffisante, mais l'utilisation d'eau chaude, à une température de 60 °C (140 °F), permet de tuer les organismes délogés par le jet d'eau sous pression.

Si vous ne planifiez pas visiter immédiatement un autre plan d'eau, ou si vous remisez votre équipement pour le reste de la saison, le séchage de l'embarcation, de la remorque et de l'équipement peut être suffisant. Il est toutefois important de s'assurer d'évacuer toute l'eau pouvant être contenue à bord de l'embarcation et dans l'équipement. Pour un séchage efficace, il est recommandé que celui-ci soit fait sur une période de 5 jours consécutifs à un taux d'humidité de 65 % et moins. Les températures au-dessous de zéro lors du remisage hivernal permettent aussi une décontamination. Par contre, si vous prévoyez visiter un autre plan d'eau dans un avenir rapproché, il est fortement recommandé de procéder au nettoyage.



VIDER

Vider toute l'eau qui peut se trouver à bord et dans les différentes parties de l'embarcation, y compris la cale, le fond de l'embarcation, les viviers, le moteur, les caissons, etc. Il en va de même avec tous les autres contenants, compartiments et équipements ayant recueilli de l'eau, ou pouvant en contenir, tels des glacières, des vêtements trempés, etc. Il est préférable de vider l'eau à même le plan d'eau visité ou encore de s'assurer de vider l'eau dans un endroit où elle ne pourra pas retourner au plan d'eau. Ce dernier point est important, surtout si l'eau est drainée à l'extérieur du plan d'eau visité ou près d'un plan d'eau différent.



RÉPÉTER

Répéter ces quatre étapes chaque fois que vous prévoyez visiter un plan d'eau différent.

Source : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

PROGRAMMATION DES LOISIRS ÉTÉ 2022

CONSULTEZ NOTRE SITE INTERNET À LA SECTION
Loisirs/Programmation et inscription
pour connaître la liste des cours et des activités offertes

INSCRIPTION

www.fossambault-sur-le-lac.com

INFORMATION

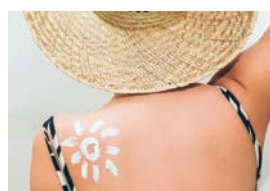
418 875-3133 poste 247

La saison estivale est à nos portes et le Service des loisirs, culture et vie communautaire vous propose une programmation diversifiée avec un plus grand nombre de cours à l'été 2023. L'offre cible les petits et les grands et permet, dans certains cas, d'être à l'extérieur ou en plein air. La programmation complète sera publiée durant le mois de mai via l'Info-Citoyen de la Ville. Vous n'êtes pas encore abonné? Rendez-vous sur le site de la Ville à www.fossambault-sur-le-lac.com

Nous vous rappelons que tous les événements organisés par la Ville et ceux des différents organismes du milieu sont affichés dans les babillards situés dans les abris postaux. Surveillez les nouveautés en allant récupérer votre courrier!

N'hésitez pas à communiquer avec nous afin de nous faire part de vos commentaires et suggestions pour les prochaines sessions.

L'équipe du Service des loisirs, culture et vie communautaire



FABRIQUE TA CRÈME SOLAIRE NATURELLE

Apprenez à créer votre propre CRÈME SOLAIRE naturelle.

Sans filtres chimiques, cette crème est respectueuse de l'Environnement et de votre corps.

- ☀ Sélection d'ingrédients naturels pour fabriquer une crème solaire efficace et naturelle.
- ☀ Que sont les FPS (Facteur de Protection Solaire) pour mieux comprendre comment fonctionne la protection solaire.
- ☀ Découverte d'un ingrédient qui permet de mieux affronter les rayons du soleil et de prolonger le bronzage
- ☀ Comment soulager les coups de soleil ainsi que les piqûres d'insectes.

Date : samedi 27 mai à 9 h

Endroit : Centre communautaire Desjardins

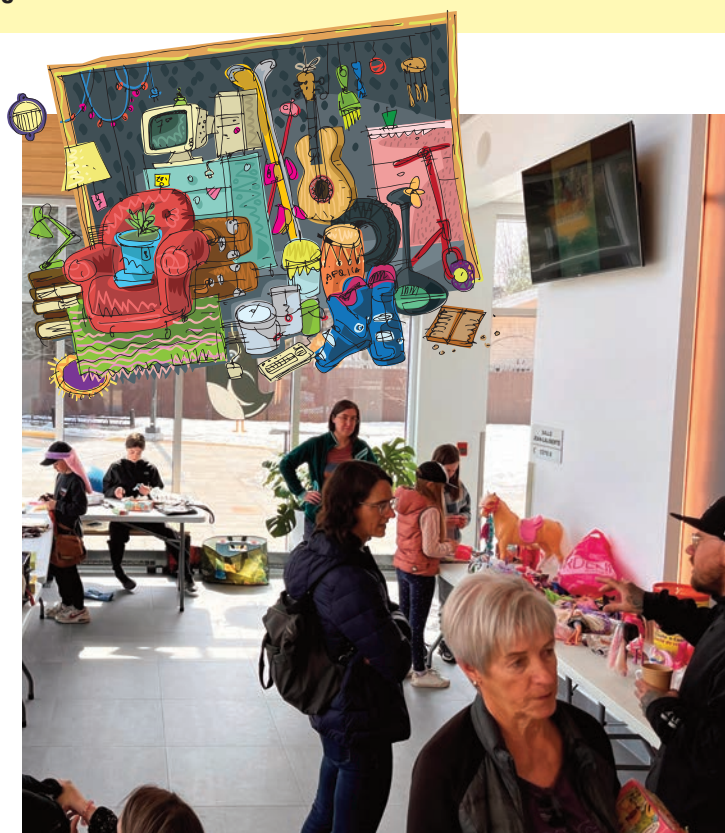
Coût : 50 \$ (paiement Interac)

Matériels

fournis :

- Votre crème solaire
- Le contenu du cours envoyé par courriel
- Une collation préparée par Cynthia et son Thermomix

Inscription : Marie Fiers : par téléphone 418 952-8575
ou par courriel marie.fiers15@gmail.com



AS-TU ÇA ? VEUX-TU ÇA ? UNE PREMIÈRE ÉDITION RÉUSSIE!

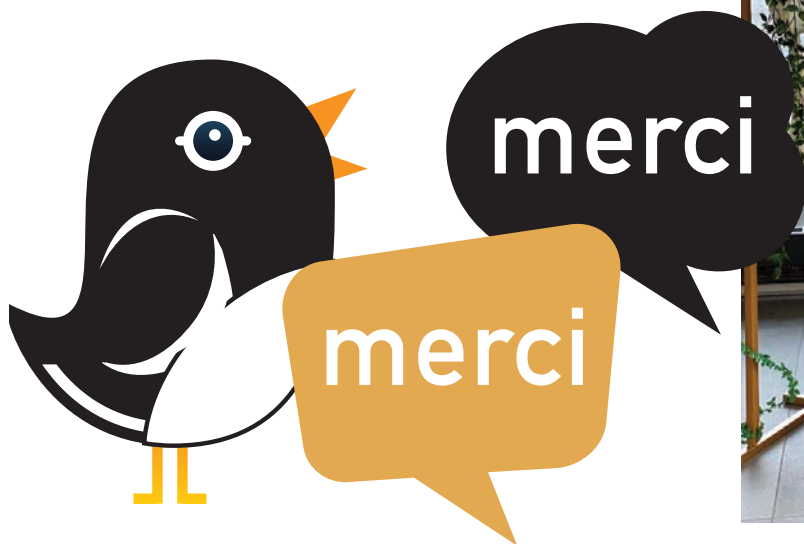
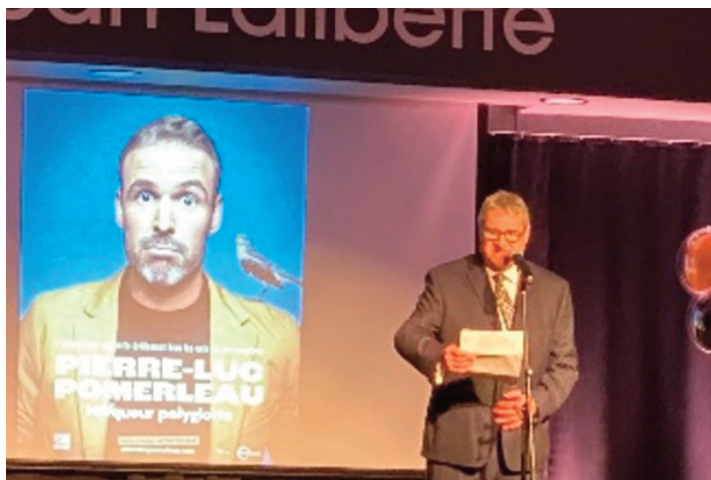
Dans le cadre du Jour de la Terre, la municipalité a organisé une activité de type "As-tu ça? Veux-tu ça?" dont l'objectif était d'initier à la revalorisation des objets. Plus d'une vingtaine de personnes ont participé à cette première édition.

UNE SOIRÉE-SPECTACLE POUR NOS PRÉCIEUX BÉNÉVOLES!



Le 14 avril dernier, les membres du conseil municipal conviaient les bénévoles oeuvrant au sein des organismes, associations et comités de notre milieu pour un spectacle. Une soirée toute en humour les attendait en compagnie de l'humoriste Pierre-Luc Pomerleau en rodage pour son nouveau spectacle Moqueur Polyglotte.

Une fois de plus, nous tenons à vous dire MERCI pour votre apport inestimable en tant que ressource bénévole qui œuvre au sein de nos organisations. Notre municipalité fait l'envie de plusieurs autres et votre dynamisme ainsi que votre engagement contribuent à la vitalité de notre milieu.



GRATUIT

La Fête des Voisins

Le conseil municipal est heureux d'inviter sa population
À SON BRUNCH D'OUVERTURE DE LA SAISON ESTIVALE 2023

DIMANCHE 25 JUIN

11 H à 13 H : DÉJEUNER-BRUNCH*
11 H à 14 H : ANIMATION ET GRAND MARCHÉ

CENTRE COMMUNAUTAIRE DESJARDINS
145, rue Gingras

**LE GRAND MARCHÉ
DE FOSSAMBAULT**

INFO LOCATION DE TABLE :
SITE INTERNET



DÉJEUNER-BRUNCH

**ANIMATION &
JEUX GONFLABLES**



www.fossambault-sur-le-lac.com



Éric Caire
Élu(e) de la P. M. de
Fossambault-sur-le-lac
418 877-5260
Eric.Caire-LAP@nata.qc.ca



Fossambault
SUR-LE-LAC

Desjardins

MRC
La Jacques-Cartier

*Prendre note que le déjeuner-brunch est réservé aux résidents seulement. Le site est accessible à tous.

INVITATION

GRAND MARCHÉ DE FOSSAMBAULT

DIMANCHE 25 JUIN

11 h à 14 h

CENTRE COMMUNAUTAIRE DESJARDINS

145, rue Gingras

Dans le cadre de la Fête des voisins, la ville de Fossambault-sur-le-Lac organise un GRAND MARCHÉ permettant de regrouper le concept de marché aux puces et marché public dans un même espace.

Vous désirez vendre des articles usagés en bonne condition?

Vous désirez vous faire connaître et vendre vos produits québécois?

Cette invitation s'adresse à tous les producteurs, artisans, travailleurs autonomes, familles et amis qui souhaitent avoir un espace de vente d'articles lors de la Fête des Voisins.

PLUS DE
600 PERSONNES
PARTICIPENT À L'ÉVÉNEMENT
CHAQUE ANNÉE



**Location de tables
20 \$ / table**

Maximum 3 tables par personne/entreprise
Dimension des tables : 6' x 2.5'



AMBIANCE ET
BONNES AFFAIRES
SERONT AU
RENDEZ-VOUS!

INSCRIPTIONS

COMMENT RÉSERVER VOTRE TABLE?

Par courriel en écrivant à alamarre@fossambault.com

COMMENT FAIRE VOTRE PAIEMENT?

Le dépôt complet devra être effectué avant jeudi le 22 juin à 16 h 30 en argent comptant ou par chèque, directement à l'hôtel de ville ou par envoi postal. Les paiements seront encaissés seulement si l'événement a lieu.

EN CAS DE PLUIE

En cas de pluie, le grand marché sera annulé. Un courriel vous sera envoyé jeudi le 22 juin, le cas échéant. Advenant l'annulation de l'activité, vous pourrez venir chercher vos dépôts la semaine suivante.

DÉTAILS

- Un courriel vous sera acheminé avant l'événement vous indiquant tous les détails lors de votre arrivée le jour de l'activité.
- Pour votre confort, prévoir vos chaises et un abri solaire (maximum 10" x 10").
- Pour les marchands non-résidents, il est possible d'obtenir le déjeuner-brunch au coût de 25 \$ / personne. Vous devez nous en informer avant le jour de l'événement.
- Seule la vente de produits est acceptée. La vente de services n'est pas autorisée.

Si vous avez des questions ou des demandes particulières, veuillez écrire à alamarre@fossambault.com

www.fossambault-sur-le-lac.com

JOURNÉE DE L'ARBRE

Samedi 27 mai • 8 h 30 à 12 h

CENTRE COMMUNAUTAIRE DES JARDINS

145, rue Gingras

DISTRIBUTION GRATUITE D'ARBRES

CONSEIL HORTICOLE

COMPOST GRATUIT

Apportez vos contenants

KIOSQUES D'INFORMATION SUR PLACE :

En collaboration avec :




Association pour la
protection de l'environnement
du lac Saint-Joseph



Fossambault
SUR-LE-LAC
fossambault-sur-le-lac.com

CARTE DE PLAGE EN VENTE ENTRE 8 H 30 ET 16 H
POUR INFORMATION : 418 875-3133



LOUIS-JEAN CORMIER ▶
26 mai 2023 • 20 h



FLORENCE K ▶
9 juin 2023 • 20 h



BRIGITTE BOJSJOLI ▶
6 juillet 2023 • 20 h



LE QUATUOR SAGUENAY ▶
ET STÉPHANE TÉTREAULT, VIOLONCELLISTE
22 juillet 2023 • 20 h



ÈVE CÔTÉ ▶
28 juillet 2023 • 20 h

SPECTACLE EN PLEIN AIR ▶
DES ARTISTES EMERGENTS
DU LAC ST-JOSEPH
5 août 2023 • 17 h à 22 h




BIRDS FROM PARADISE ▼



MONASTÈRE ▶



2.B. & THE BLIND MONKEY ▶



SPECTACLE-BÉNÉFICE ▶

LUCE DUFAULT ▶
4 août 2023 • 20 h



SOUVIENS-TOI
JOËL
PAR BENOÎT LABONTÉ
DE L'ÉTÉ INDIEN AUX CHAMPS-ÉLYSÉES

BENOIT LABONTÉ ▶
12 août 2023 • 20 h



ENSEMBLE RENOUVEAU ▶
18 août 2023 • 20 h



MICHEL PAGLIARO ▶
8 septembre 2023 • 20 h



SUPPLÉMENTAIRE ▶
29 septembre 2023 • 20 h

LES 2 FRÈRES ▶
30 septembre 2023 • 20 h

418 875-3133

RÉSERVEZ VOS BILLETS
sur le site Web : lepointdevente.com

lachapelledulac.com

 /lachapelledulac

6160, route de Fossambault • Fossambault-sur-le-Lac





cado

Club de l'Âge d'Or
Ste-Catherine inc.

VIEILLIR EST UN CADEAU !



À tous les membres,

Le Club de l'Âge d'Or Ste-Catherine termine ses activités à la Maison des Aînés le 9 mai 2023.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU CLUB DE L'ÂGE D'OR STE-CATHERINE

Date : 9 mai 2023

Heure : 9 h 30

Lieu : Centre Anne-Hébert

L'assemblée générale annuelle sera suivie d'un dîner St-Hubert offert aux membres gratuitement. Des prix de présence seront offerts en tirage.

L'ordre du jour de cette assemblée sera affiché à la Maison des Aînés et au Centre Anne-Hébert.

Nous souhaitons votre participation en grand nombre à cette assemblée.

Il y a 7 postes qui sont en élection.



LE LAC N'EST PAS UNE POUBELLE!



En septembre dernier, lorsque le lac était à son plus bas niveau, un citoyen a réalisé une opération nettoyage dans le secteur de la Baie de Duchesnay. Durant la saison estivale, il est fréquent d'observer des rassemblements d'embarcations à cet endroit sur le lac. Malheureusement, certains plaisanciers (question d'éviter de mettre tout le monde dans le même bateau!) prennent le lac pour une poubelle et jettent leur déchet par-dessus bord! Effectuée sur une distance de 1 200 pieds seulement, la petite corvée a contribué à récolter plusieurs bouchons et capsules de métal. Tout ce qui a été jeté dans le lac s'y trouve encore aujourd'hui et y restera si aucune intervention de ce genre n'est effectuée.

Avec toutes les campagnes de sensibilisation qui existent au sujet de la fragilité de nos écosystèmes et de l'importance capitale d'adopter un comportement écoresponsable, nous sommes sans mot devant ce constat!


Merci de faire une différence pour préserver notre environnement si précieux et ramener vos déchets sur la rive pour en disposer dans les endroits appropriés!

3 JUIN

- 10H À 14H -

LE MARCHÉ DES PETITS ENTREPRENEURS

Centre communautaire
Desjardins

 Desjardins

LA GRANDE
JOURNÉE
DES PETITS
ENTREPRENEURS
10^e ÉDITION

145 RUE GINGRAS,
FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC

 Fossambault
SUR LE LAC



CARTE D'ACCÈS À LA PLAGE MUNICIPALE • SAISON 2023

La carte de plage est obligatoire à chacune de vos visites. Le coût pour la carte d'accès est de 65 \$ plus les taxes applicables. Chaque propriétaire a droit à une seule carte. Trois modes de paiement s'offrent à vous, soit l'argent comptant, le paiement par carte de débit et les chèques. Le paiement par carte de crédit n'est pas accepté. La revente des cartes est strictement interdite.

La carte de plage sera en vente à partir du mois de mai seulement. Vous pourrez vous la procurer sur les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

HORAIRE DE L'HÔTEL DE VILLE

LUNDI, MARDI, JEUDI : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

MERCREDI : 8 h 30 à 11 h et 13 h à 16 h 30

VENDREDI : 8 h 30 à 12 h

Prendre note que, exceptionnellement, l'hôtel de ville sera ouvert deux samedis pour la vente des cartes d'accès à la plage exclusivement, soit :

Samedi 27 mai : 8 h 30 à 16 h

Samedi 10 juin : 8 h 30 à 16 h

Si vous n'êtes pas en mesure de vous déplacer, vous devez mandater une personne et lui remettre une procuration afin qu'elle puisse acheter la carte en votre nom. Cette procuration devra être signée par le propriétaire de l'immeuble et contenir les éléments suivants : le nom de la personne que vous autorisez à signer à votre place et vos coordonnées (nom, adresse permanente, adresse à Fossambault-sur-le-Lac et votre numéro de téléphone).

VIGNETTES DE BATEAU 2021-2022-2023

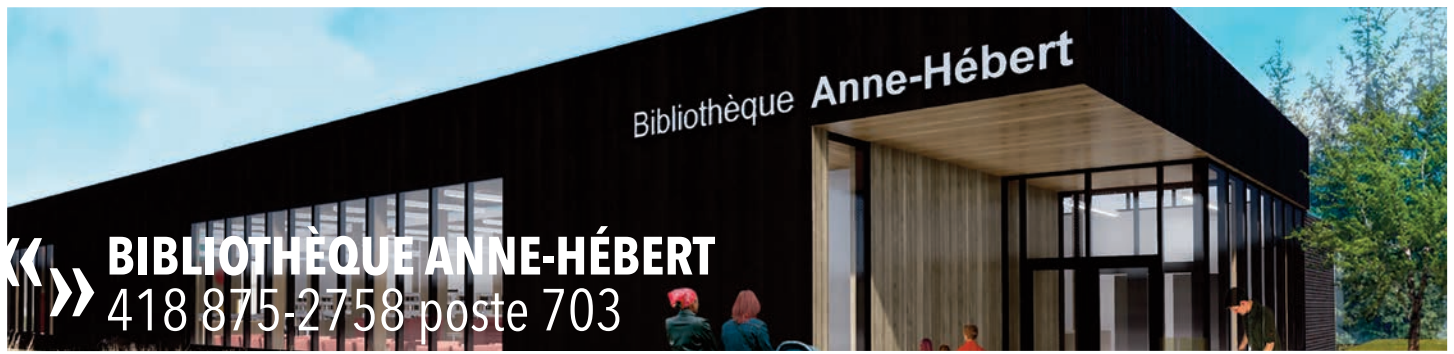
Les vignettes de bateau sont émises par la Ville et sont en vente à l'hôtel de ville. Pour les nouveaux propriétaires d'embarcation en 2023, le coût de la vignette sera ajusté en fonction de l'année restante. Initialement, la vignette est renouvelable tous les trois ans. **La vignette est exclusivement réservée aux résidents de Fossambault-sur-le-Lac.** Elle donne accès à la rampe de mise à l'eau au Domaine de la Rivière-aux-Pins (DRAP) et doit obligatoirement être apposée sur l'embarcation et être visible au moment de la mise à l'eau. Dans le cas contraire, l'accès sera refusé. La vignette n'est pas transférable. Si vous possédez déjà une vignette et que vous changez d'embarcation, vous devez vous procurer une nouvelle vignette (les frais de remplacement sont de 15 \$ plus les taxes applicables).

MISE À L'EAU DES EMBARICATIONS AU DOMAINE DE LA RIVIÈRE-AUX-PINS (DRAP)

HORAIRE | Rampe de mise à l'eau

OUVERTURE PRÉVUE À LA MI-MAI • HORAIRE À CONFIRMER

INFORMATION DRAP : 418 875-5044



« » **BIBLIOTHÈQUE ANNE-HÉBERT**
418 875-2758 poste 703

HEURE DU CONTE EN PYJAMA

LILAS A UNE BELLE HISTOIRE
À RACONTER AUX ENFANTS
DE 3 À 5 ANS



VOYAGE DE NUIT À LA BIBLI

Par une douce soirée d'été, Julia campe dans la forêt avec ses amis animaux. Tous se retrouvent au coin du feu pour l'événement le plus attendu de la soirée : la lecture d'une histoire à la lueur des flammes.

Mets ton pyjama, apporte ta doudou et ton toutou et viens t'amuser avec nous!

Quand : le 15 MAI 2023 à 18 h 30
Où : Bibliothèque Anne-Hébert
215, rue Désiré-Juneau
Sainte-Catherine-de-la-
Jacques-Cartier

RÉSERVATION OBLIGATOIRE AU
418 875-2758 POSTE 703

Seuls ceux qui auront réservé avant le 13 MAI 2023 pourront y assister.

HORAIRE D'OUVERTURE :

Mardi et jeudi : 9 h à 12 h et 13 h à 20 h

Vendredi : 13 h à 16 h 30

Mercredi : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h 30

Samedi : 9 h 30 à 12 h 30

EXPOSITION

2 MAI AU
17 JUIN 2023

DOMINIQUE CÔTÉ ET MATHIEU BERGERON, Mosaïstes



Dominique Côté, vit et travaille à Grondines dans la région de Portneuf. Détentrice d'un baccalauréat en design architectural, elle pratique l'art de la mosaïque depuis 2004 au sein du collectif Atelier Phébus dont elle est co-fondatrice. Elle a réalisé des centaines de projets de médiation culturelle réalisés dans les écoles du Québec et du Canada.

Mathieu Bergeron. Par la mosaïque, je cherche l'authentique
Le plus souvent possible • Surtout dans le moi qui dissimule trop, et autour
J'aime les surprises qui se livrent Chasse aux trésors topographiques
Au cœur d'un territoire où se cachent/se trouvent des émotions, des intuitions

CLUB DE LECTURE ADULTE

Vous êtes intéressé de partager vos lectures?
Joignez-vous à notre club de lecture. Les rencontres ont lieu
tous les derniers vendredis du mois de 10 h à 11 h 30.

Bienvenue à tous!



**L'OUVERTURE DES TERRAINS SE FERA DÈS QUE POSSIBLE LORSQUE LA TEMPÉRATURE NOUS LE PERMETTRA.
SURVEILLEZ L'INFO-CITOYENS POUR ÊTRE INFORMÉ EN TOUT TEMPS!**

Carte de membre

MEMBRE	COÛT RÉSIDENT	COÛT NON-RÉSIDENT
Enfant (6 ans et moins) Accompagné d'un membre	Gratuit	15 \$
Junior (7 à 17 ans)	18 \$	45 \$
Étudiant Sur présentation d'une carte étudiante	25 \$	55 \$
Adulte	35 \$	90 \$
Senior (60 ans et plus)	25 \$	55 \$
Familial (2 adultes et leurs enfants de 17 ans et moins)	70 \$	180 \$

Les taxes sont incluses dans nos tarifs

Comment se procurer une carte de membre

1. Rendez-vous sur notre site Internet via l'onglet Loisirs / Terrain de tennis – Parc Fernand Lucchesi en cliquant sur le bouton S'INSCRIRE.
2. Faites votre paiement. Voici les options qui s'offrent à vous :
 - Paiement en ligne via votre institution financière (seulement Caisse Desjardins ou Banque Nationale). Vous devez choisir le fournisseur Ville de Fossambault / Loisirs et inscrire votre numéro de facture.
 - À l'hôtel de ville durant les heures d'ouverture, par chèque, en argent comptant, ou par carte de débit.
 - À l'hôtel de ville en dehors des heures d'ouverture, par chèque ou en argent comptant que vous laisserez dans la boîte aux lettres.
3. Si vous avez déjà été membre, nous utiliserons la photo figurant sur votre dernière carte de membre. Si vous n'avez jamais été membre ou que vous souhaitez utiliser une autre photo, faites-nous parvenir votre photo par courriel à alarmarre@fossambault.com.
4. Écrivez à alarmarre@fossambault.com pour nous informer que votre inscription et votre paiement ont été complétés en ligne. Pour les étudiants, vous devez envoyer une copie de votre carte étudiante. Pour les juniors et les seniors, vous devez envoyer une copie de votre carte d'assurance maladie pour valider votre âge.
5. Nous vous enverrons une photo de votre carte de membre, le code d'accès ainsi que les règlements par courriel. Vous devrez enregistrer la carte de membre en photo sur votre téléphone cellulaire afin de l'avoir en tout temps lorsque vous utilisez les terrains de tennis. Il est possible d'obtenir une carte de membre plastifiée si vous en faites la demande dans votre courriel.

ENTRETIENS ALLARD DU LAC



AMÉNAGEMENT :

-Créations / Mises à jour

VITRES :

-Intérieures/Extérieures



ENTRETIENS :

-Tontes -Plates-bandes -Plages
-Ouvertures / Fermetures

GRANDES SURFACES :

-Revêtements/Pavés/Etc.



Contactez nous!

entretiensallard.com  

entretiensallard@gmail.com



DÉNEIGEMENT :

-Entrées/Perrons/Terrasses



418-655-2381


Cabano Marine
Blyacht.com

NOUVEAU À QUÉBEC!

**VISITEZ-NOUS AU 1125 BOULEVARD
CHAMPLAIN, QC.**

**DE TOUT POUR
VOTRE BATEAU À
PRIX ENTREPÔT!**

Plus de 5000 produits
en inventaire

1 800-463-4571
www.blyacht.com



**TRANSPORT
GRATUIT***
*Sous certaines conditions





SAISON 2023

LE CLUB DE PÉTANQUE EST EN PÉRIODE DE RECRUTEMENT



Il existe plusieurs activités offertes à Fossambault-sur-le-Lac. Parmi celles-ci, il y a la pétanque qui se joue de façon organisée depuis la fondation du club en 1969.

Tous les lundis soir, plusieurs membres de notre communauté se réunissent au Fossamboule (près du Pavillon des loisirs) dans le but de socialiser et de s'amuser. Ces soirées sont animées et conviviales. La formation des équipes, composées d'un capitaine et de deux joueurs réguliers, se fait par tirage au sort en début de saison. Il n'est pas nécessaire d'être expérimenté pour se joindre à nous.

Vous pouvez vous inscrire dès maintenant pour la saison estivale 2023.

Pour information, contactez Joanne Papillon au 418 875-3939.

VOUS DÉSIREZ VOIR SI CETTE ACTIVITÉ VOUS INTÉRESSE?

Venez nous rencontrer lors de la soirée PÉTANQUE-DÉCOUVERTE qui aura lieu le lundi 15 mai 2023 au Fossamboule (près du Pavillon des loisirs). Venez vous amuser.

Jumelés à des joueurs réguliers, vous apprendrez les techniques et les règles de ce jeu.

L'inscription (gratuite) se fera sur place, entre 18 h 45 et 19 h 15.

Lors de cette soirée, il sera possible de vous inscrire pour la saison estivale, en tant que joueur régulier ou réserviste, tenant compte des places à combler.

Toutefois, si vous ne pouvez pas vous engager pour tout l'été, vous avez la possibilité de vous inscrire comme joueur substitut pour remplacer occasionnellement ceux qui doivent d'absenter certains lundis.

Au plaisir de vous voir au Fossamboule !



CHANGE D'EMPLOI

Ouvre ton service de garde éducatif en milieu familial !

Conciliation travail famille

Revenu stable

Soutien gratuit

OUVRE TON SERVICE DE GARDE

Le bureau coordonnateur (BC) du CPE Joli-Cœur est à la recherche de personnes intéressées à faire l'ouverture d'un service de garde éducatif en milieu familial. Actuellement, la demande est grande, les parents sont activement à la recherche de milieu de garde éducatif pour leurs tout-petits. Ça t'intéresse? C'est simple, communique avec le BC pour obtenir toute l'information et l'accompagnement nécessaire pour réaliser ce projet.



CPE Joli-Coeur
Collaborer • Apprendre • Grandir

cpejolicoeur.ca 418 875-0275 poste 1





Éric Caire

Député de La Peltrie
Ministre de la Cybersécurité et du numérique
Leader parlementaire adjoint du gouvernement



418 877-5260

Eric.Caire.LAPE@assnat.qc.ca

TREMBLAY BOIS

AVOCATS

avocats@tremblaybois.ca

200-1195, av. Lavigerie
Québec, QC
G1V 4N3

418-658-9966
tremblaybois.ca



MARTIN PAGEAU
Arpenteur-géomètre
m.pageau@dltarpeur.com

T: 418-684-0006 POSTE 2227
680, GRAHAM-BELL
BUREAU 101
QUÉBEC (QC) G1N 4H5

ARPENTAGE FONCIER
ARPENTAGE DE CONSTRUCTION
DRONE / SCANNEUR 3D

DLTARPEUR.COM



Mario Boilard
Notaire et conseiller juridique
mboilard@notarius.net

Olivier Juneau-Boilard
Notaire et conseiller juridique
olivierboilard@notarius.net



BOILARD, RENAUD
NOTAIRES INC.
Téléphone : 418 875-1671

4609, route de Fossambault, bureau 102
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
www.boilardrenaud.com



MAXIME VARIN
arpenteur-géomètre

581 999-3030
m.varin@arpentagemv.ca

arpentagemv.ca
B 418 623-9588

5260, 3e Avenue Ouest, suite 120
Québec (QC) G1H 6G7

Projet en vue? ... Ne cherchez plus!

CONSTRUCTION JEAN GRONDIN



RBO 5711-1155-01

- TOITURE
- CONSTRUCTION
- RÉNOVATION

418 875-5297
jeangrondin.com

57, rte Saint-Denys-Garneau
Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, G3N 0T5



VENEZ CÉLÉBRER VOS ÉTOILES

Gala reconnaissance Les Étoiles de La Jacques-Cartier

C'est le 1er juin prochain au Centre communautaire Valcartier qu'aura lieu la 4e édition du gala reconnaissance, les Étoiles de La Jacques-Cartier.

« Après une édition virtuelle en 2021, cette année fera place à une édition en présentiel qui permettra de célébrer tous ensemble les gens et les entreprises qui font de notre région un milieu de vie si animé et chaleureux » a invité le préfet de la MRC de La Jacques-Cartier et maire de Stoneham-et-Tewkesbury, M. Sébastien Couture.

Le gala reconnaissance sera à nouveau animé par Marie-Christine Leblanc, une jeune entrepreneure et animatrice de chez nous. Le billet, au coût de 75 \$ plus taxes, inclut la soirée, ainsi qu'un repas trois services d'Oslo Traiteur Éco-Raisonné avec un menu aux saveurs locales.

« L'objectif premier de ce gala reconnaissance est de faire briller les entreprises et les gens de notre région. Ce gala mettra de l'avant plus de 40 finalistes dans 14 catégories démontrant une fois tout le dynamisme et la vitalité de la région », a précisé le président de la SDE de La Jacques-Cartier et maire de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, M. Pierre Dolbec.

Lors de cette 4e édition du gala, dans une perspective de développement durable, d'autres initiatives écoresponsables ont aussi été mises sur pied, dont l'achat de billets en ligne et l'accès à une plateforme permettant le covoiturage.

Pour se procurer des billets et plus de détails, visitez le mrcjacques-cartier.com/gala-les-etoiles.



PARTENAIRE DES GENS D'AFFAIRES D'ICI

SDE de La Jacques-Cartier

Pour un projet d'affaires dans la région, la SDE de La Jacques-Cartier est un partenaire de premier ordre.

Seulement au cours de la dernière année, l'équipe de la SDE a apporté son soutien à plus de 120 entrepreneurs. En plus d'apporter son aide technique, la SDE a contribué financièrement à 26 projets d'affaires. Un soutien qui a permis de générer des investissements totaux de plus de 6,5 M \$ et de créer ou maintenir plus de 70 emplois dans la région.

Pour consulter le rapport annuel et constater l'apport de la SDE au développement et à la vitalité économique de la région de La Jacques-Cartier, visitez le <https://sde.jacques-cartier.com>.



LES LAURÉATS LOCAUX DÉVOILÉS

Défi OSEntreprendre

Les lauréats locaux du Défi OSEntreprendre sont maintenant connus. Dans le volet Faire affaire ensemble, c'est la jeune entreprise de Stoneham-et-Tewkesbury, La Boite à Planter de Stoneham-et-Tewkesbury qui a été couronnée pour ses pratiques d'approvisionnement local.

Dans le volet Création d'entreprise, L'Hydromellerie du Mont Wright s'est démarqué dans la catégorie Exploitation, Transformation et Production, alors que La Boite Pâtissière s'est illustrée dans la catégorie Commerce. Finalement, l'entreprise OraMagie Créations s'est fait remarquée dans la catégorie Services aux individus.

Le jury local a également eu un coup de cœur pour l'entreprise Entovert de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

Les lauréats locaux poursuivent ainsi leur route vers l'échelon suivant du concours. Surveillez les différentes plateformes de la MRC pour suivre leur parcours.





Adresse : 145, rue Gingras, Fossambault-sur-le-Lac (Québec) G3N 0K2

Site Internet : www.fossambault-sur-le-lac.com

Courriel : info@fossambault.com

Téléphone : 418 875-3133 | **Télécopieur :** 418 875-3544

HORAIRE DE L'HÔTEL DE VILLE

Lundi, mardi, jeudi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

Mercredi : 8 h 30 à 11 h et 13 h à 16 h 30

Vendredi : 8 h 30 à 12 h

ADMINISTRATION

Jacques Arsenault, Direction générale, trésorerie et greffe
Poste 234 • jarsenault@fossambault.com

Jacinthe Bergeron, Réception et information
Poste 230 • info@fossambault.com

Peggy Bilodeau, Trésorerie
Poste 238 • pbilodeau@fossambault.com

Daniel Côté, Travaux publics
Poste 236 • dcote@fossambault.com

Linda Déchène, Secrétariat, direction générale et greffe
Poste 237 • ldechene@fossambault.com

Marisol Dufour, Évaluation, taxation et perception
Poste 232 • taxation@fossambault.com

Jean-Sébastien Joly, Urbanisme et environnement
Poste 245 • jsjoly@fossambault.com

Claudiel Keuneng, Urbanisme et environnement
Poste 243 • ckeuneng@fossambault.com

Ann-Julie Lamarre, Loisirs, culture et vie communautaire
Poste 247 • alamarre@fossambault.com

Stéphanie Langlois, Loisirs, culture et vie communautaire
Poste 240 • slanglois@fossambault.com

Nancy Plante, Secrétariat, travaux publics
Poste 230 • travauxpublics@fossambault.com

Nancy Provencher, Secrétariat, urbanisme
Poste 245 • urbanisme@fossambault.com

PROCHAINES RENCONTRES DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC



3^e MERCREDI DU MOIS au 60, rue Saint-Patrick, Shannon

URGENCE : 911

AMBULANCE - INCENDIE - POLICE - PREMIERS RÉPONDANTS

Travaux publics d'urgence : 418 875-0911 ou 1 800 565-0911

Sûreté du Québec : 418 310-4141

Urgence cellulaire : *4141

Chiens, chats trouvés ou perdus (SPA) : 418 527-9104 poste 0

NOS DÉPUTÉS : JOËL GODIN, député fédéral : 418 870-1571

ÉRIC CAIRE, député provincial : 418 877-5260

ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Association pour la protection de
l'environnement du lac Saint-Joseph

- APPELSJ 418 905-0664

Corporation de la Chapelle
Saint-Joseph-du-Lac
(Martin Rochette)

418 875-3133

Corporation nautique de Fossambault
- CNF (Amélie Côte)

418 655-1014

Club nautique du Lac St-Joseph
- CNLSJ (Yanick Lehoux)

418 717-8188

Club de pétanque (Joanne Papillon)

418 571-5572

Club de voile Ontaritz (Martin Zaccardelli)

418 694-9634

Comité des loisirs du DRAP

418 875-3144

ORGANISMES HORS TERRITOIRE

Aide à la communauté
et services à domicile

418 842-9791

Cercle des Fermières
(Hélène Laplante)

418 875-4521

Chevaliers de Colomb
(Bertrand Lesmerises)

418 571-0213

Club de l'Âge d'Or
(France Laprise)

418 875-4593

Club de motoneige
(Pierre Petitclerc)

418 875-2650

Société de la piste
Jacques-Cartier/Portneuf

418 337-7525

Comité d'orientation et de dépannage
(Pierre Plamondon)

418 441-8840

Popote et Multi-Services
(Marlène Gagnon)

418 845-3081

Catshalac (Robert Danis)

581 748-2636

Club Huski (Lise Rivard)

418 875-2324

Maison de la Famille Saint-Ambroise

418 847-1990

CBJC

418 875-1120

Corp. artistes et artisans de la J-C

418 875-3482

Transport collectif de La Jacques-Cartier

418 844-2160

Société d'horticulture et d'écologie
de la Jacques-Cartier

418 875-2343

Comptoir des aubaines


(Philippe Bertrand)

418 875-3038

**Il n'est jamais
trop tard pour
bien faire.
Et pour planifier
votre retraite.**



Prenez un rendez-vous
avec un conseiller ou visitez
desjardins.com/retraite

 **Desjardins**